

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**N°C-202501-006**

**Du 30 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Planzolles, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, FAURE Alexandre.

Pouvoir : WALDSCHMIDT Pascal, (pouvoir de LASTELLA Carole), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), CARRIER Martine (pouvoir de LAPORTE Jean-Pierre), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), GONTIER Philippe (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de VIELFAURE Pascale).

Excusé : AUDIBERT François

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 27

Pouvoir : 6

Date de la convocation 23 janvier 2025

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : POLINNO : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER ARDECHE**

Dans le cadre du déploiement du nouveau programme européen Leader Ardèche, l'appel à projets 3.1-4 « Création et maintien d'activités : lieux mutualisés, services de proximité, filières, transition écologique et énergétique » a retenu l'attention de la Communauté de Communes en matière de développement économique. Il concerne la création et le maintien de lieux mixtes favorisant le développement de certaines filières, dont les métiers d'art.

Cet appel à projets permet de solliciter une subvention de 80 % sur 35 000 € de dépenses éligibles.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Autoriser** le Président à déposer un dossier de demande de subvention Leader Ardèche via l'appel à projets 3.1-4 « Création et maintien d'activités : lieux mutualisés, services de proximité, filières, transition écologique et énergétique »,

**Solliciter** une aide européenne de 28 000 € HT représentant 80 % d'un montant de dépenses éligibles de 35 000 € HT,

**Autoriser** le Président à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**

Président

**Jean-Marc DEYDIER BASTIDE**

Secrétaire de séance

